

Bulletin d'information

JUIN 2019

MOT DE LA MAIRESSE

Chers macaziens et chères macaziennes,

Encore cette année, j'ai dû prendre la décision de déclencher les mesures d'urgence pour une situation de "montée" de la crue des eaux. La situation avait un peu plus d'ampleur tant par le nombre de propriétés touchées et de sa durée, des propriétés du lac Chaud, lac Macaza et de la Baie-Claire se sont ajoutées aux zones inondées. Au nom de tous les élus.es, je tiens à remercier nos employés municipaux de la voirie et de l'administration pour leur disponibilité et leur dévouement tout au long de cette mesure d'urgence.

Le ministre de la Sécurité publique, dans un règlement qui sera en vigueur le 9 novembre prochain, a émis un communiqué sur un nouveau règlement qui précise des procédures d'alerte et de mobilisation afin que chaque municipalité soit en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité en situation d'urgence prévisible ou imminente.

La municipalité entend se conformer à ces nouvelles obligations et être prête en novembre prochain. Le conseil a choisi d'aller de l'avant en testant d'ici novembre le système d'alerte proposée par l'entreprise Modelium. Ce module peut permettre d'alerter toute la population en un clic seulement. Que vous soyez résidents permanents ou villégiateurs, vous pourrez choisir la meilleure façon de vous rejoindre via le choix que vous aurez fait : texto, courriel, appel téléphonique ou par une notification sur l'application mobile ou Web qu'un citoyen aura préalablement téléchargée. Le message d'alerte à la population mentionnera notamment la nature du sinistre, sa localisation ainsi que les consignes de sécurité à suivre.

Il en va de votre responsabilité de communiquer à la municipalité votre choix du moyen pour vous rejoindre. Vous pouvez téléphoner au bureau municipal, écrire par courriel à la Municipalité ou vous présentez directement au bureau municipal afin que vous puissiez être inscrit pour cette mesure d'alerte.

Je vous invite à prendre connaissance du nouveau règlement municipal concernant l'obligation de lavage d'embarcation qui vise la préservation de la santé de nos lacs et rivières; il est important de le respecter. Déjà, plusieurs citoyens ont enregistré leur embarcation, procédé au lavage et se sont procuré leur carte citoyenne, prévu dans les modalités entourant la gratuité du lavage pour les citoyens.

Je vous souhaite un bel été, je vous invite à participer aux activités estivales mises en place encore cette année. Vous y trouverez la liste dans ce bulletin. Après l'hiver et le printemps rigoureux que nous avons traversés, il faut prendre le temps de s'amuser et de recharger nos énergies.

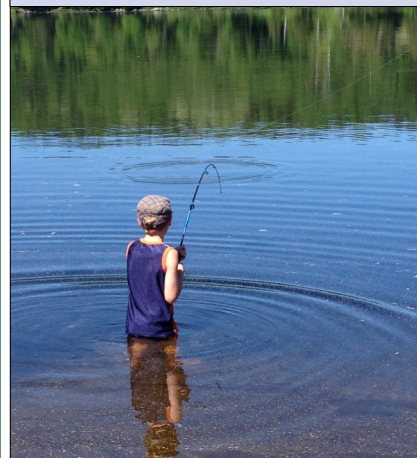
La prochaine séance du conseil se tiendra le 10 juin prochain. Je vous y attends dès 18h30. Au plaisir de vous y rencontrer.

Céline Beauregard, mairesse



Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Faits saillants du conseil	2-3
• En cas d'urgence - Modelium	3
• Carte citoyenne	4
• Biblio - Club d'été TD	4
• Station de lavage	5
• Bande riveraines	6
• Bulletin horticole	6
• Fête de la pêche	7
• Fête nationale	8
• Fête du Canada	9
• Urbanisme - permis	10
• Concert - École du Méandre	10
• Souhait d'anniversaire	11
• Camp de jour - surcoût	11
• La Patrouille verte	12
• Compost	12
• CRE Laurentides	13
• Nettoie-t-on	13
• Informations générales	14-15
• Calendrier des événements	16



Contactez-nous au:

Tél. : 819.275.2077

Fax : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

Urgence de voirie = 819.278.5074

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 17h

Mercredi : 15h à 19h

Jeudi : 12h à 17h

Samedi : 9h à 12h

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL - MAI 2019

- ▶ Le 7 mai 2019, le conseil a tenu une séance extraordinaire afin de donner deux avis de motion et faire la présentation de deux règlements. Le premier avis de motion donné par la conseillère Brigitte Chagnon concernait le règlement de lavage de bateaux. Quant au deuxième avis de motion donné également par la conseillère Brigitte Chagnon, il concernait la création d'un fonds de roulement;
- ▶ Le 13 mai 2019, le conseil a adopté une résolution concernant l'entente avec le Parc du Mont-Tremblant. L'entente a été modifiée. Précédemment, les revenus en provenance de la carte d'accès de nos citoyens au Parc étaient réinvestis dans le secteur du lac Caché et le Parc ajoutait également un montant équivalent. Le Parc ne prend plus cet engagement mais par contre, il offrira des avantages aux citoyens qui se procureront leur carte d'accès annuelle comme des rabais lors d'activités au Parc. La municipalité rembourse aux citoyens le coût de la carte sur présentation de leur carte citoyenne;
- ▶ Le conseil a approuvé un règlement d'emprunt du Complexe environnemental de la Rouge (RIDR) pour l'achat d'un tamiseur;
- ▶ Le conseil a adopté un règlement sur les systèmes d'alarme, à la demande de la MRC d'Antoine-Labelle, afin que les municipalités harmonisent leur règlement considérant les problèmes causés par le nombre élevé de fausses alarmes;
- ▶ Le conseil a adopté une procédure sur la réception des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. Le 1^{er} décembre 2017, le conseil adoptait un règlement en ce sens. Suite à des modifications à la Loi, les municipalités doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat suite à une soumission publique;
- ▶ Le conseil a adopté une résolution autorisant le Complexe environnemental de la Rouge (RIDR) à faire une demande de subvention dans le cadre d'un projet pilote pour accepter des sacs compostables au site du Complexe;
- ▶ S'étant entendu avec le Ministère des Transports du Québec, le conseil a adopté une résolution pour assurer la sécurité au croisement du chemin de l'Aéroport en provenance de Rivière-Rouge, ce qui implique la fermeture de la bretelle appartenant à la Municipalité et connue sous le nom de la courbe à Jubinville;
- ▶ Un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Chagnon concernant le règlement sur les chiens;
- ▶ Le conseil a approuvé l'embauche de quatre étudiants pour la saison estivale : Alexanne Robitaille, Arnaud Dugrosprez, Marie-Lou Thomas et Audrey Lebeau;
- ▶ Le conseil a adopté une résolution pour demander une bonification du programme des chemins à double vocation. Cette année, pour la première fois, la municipalité recevra un montant de compensation pour le transport forestier qui emprunte les chemins municipaux, compensation de 800\$ du kilomètre pour un total de 11 147\$. Évidemment, le conseil souhaiterait que cesse le transport forestier sur nos chemins. Pour le moment elle n'en a pas le pouvoir. Le conseil demande minimalement la bonification du programme afin de permettre à la municipalité d'effectuer des réparations aux chemins utilisés par le transport forestier;
- ▶ Le conseil a approuvé l'embauche de monsieur Claude Bruneau comme inspecteur en bâtiment et environnement saisonnier et octroyé aux deux employés du service les différentes responsabilités qui leur incombent;
- ▶ Le conseil a adopté une résolution concernant la répartition des dépenses en lien avec l'étude d'opportunité sur la possibilité de créer un regroupement pour la collecte des ordures. En effet, les trois municipalités intéressées, ont reçu l'approbation d'une subvention de 35,400\$, représentant 50% des coûts prévus pour effectuer une telle étude d'opportunité. Les trois municipalités, Rivière-Rouge, Nominingue et La Macaza doivent donc se répartir l'autre 50%, soit 35 400\$;

- ▶ Le conseil a donné le mandat au notaire François Amadéi de Labelle de finaliser la cession sans frais du chemin de l'ancien chemin du lac Mitchell à parts égales entre les deux contribuables voisins et la vente d'un terrain appartenant à la municipalité dans le même secteur à madame Nathalie Blais pour une somme de 2 000\$;
- ▶ Le conseil a adopté une résolution pour autoriser la Cour municipale de la MRC d'Antoine- Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité faisant partie de l'entente de la Cour municipale;
- ▶ Le conseil a adopté une résolution afin de prolonger le mandat de maire suppléant pour un mois au conseiller Raphael Ciccariello;
- ▶ Le conseil a adopté le règlement concernant le Fonds de roulement pour un montant de 250 000\$. La municipalité avait, avant l'annexion à la ville de Rivière-Rouge, un Fonds de roulement de 75 000\$. Suite à la reconstitution de la municipalité en 2006, un avis de motion avait été donné à la séance du 13 février 2007 pour reconstituer un Fonds de roulement de 75 000\$ mais le règlement n'avait jamais été adopté. Le montant de 75 000\$ avait cependant été réservé. La municipalité se devait de régulariser la situation en adoptant un règlement à cet effet. Suite aux discussions avec le vérificateur, monsieur Daniel Tétreault, il a été convenu d'augmenter le Fonds de roulement à 250 000\$. Le Fonds de roulement est un outil très utile pour une municipalité. Ceci lui permet de s'emprunter à elle-même sans frais et sans intérêts pour des dépenses en immobilisation et peut même servir de marge de crédit sans avoir à faire un emprunt temporaire auprès d'une institution financière;
- ▶ Un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Chagnon concernant le Fonds environnemental et la mairesse, Céline Beauregard a présenté les grandes lignes du règlement à être adopté à une prochaine séance. Cette modification vise à étendre l'utilisation de ce Fonds et prévoir de remettre 0.01\$ du 100\$ d'évaluation pour renflouer ce fonds lors du prochain budget;
- ▶ Le conseil a adopté une résolution concernant les heures d'ouverture et les frais reliés à la station de lavage d'embarcations que vous retrouverez sur le site internet de la Municipalité;
- ▶ Le conseil a adopté un nouveau règlement relatif à l'obligation de lavage des embarcations et de ses accessoires afin d'assurer la protection et la conservation des lacs et cours d'eau de la Municipalité;

Si vous avez des questions ou désirez obtenir plus d'information, n'hésitez pas à me contacter en composant le 819.275.2077 poste 30, ou par courriel à dirgen@munilamacaza.ca.

Jacques Brisebois, directeur général

EN CAS D'URGENCE MAJEURE, LA MUNICIPALITÉ VEUT POUVOIR VOUS ALERTER!

La **Loi sur la sécurité civile** du gouvernement du Québec stipule que les municipalités doivent être en mesure de **LANCER L'ALERTE ET MOBILISER SA POPULATION EN TOUT TEMPS ET RAPIDEMENT** en cas de **sinistre majeur réel ou imminent** dès novembre 2019.

EN UN SEUL CLIC, la Municipalité peut envoyer un message d'urgence à ses citoyens, et ce, par plusieurs moyens de communication : texto sur cellulaire, courriel, appel téléphonique ou notification par application mobile ou Web.

Afin de pouvoir vous inclure dans cette plateforme de communication d'urgence, la Municipalité a donc besoin de vos coordonnées et la méthode par laquelle vous voulez être rejoint. Appelez au bureau municipal au 819.275.2077 ou écrivez par courriel à info@munilamacaza.ca et indiquer votre préférence pour être rejoint rapidement en cas d'urgence majeure et les coordonnées de cette méthode (numéro de téléphone, numéro de cellulaire, adresse courriel).



LA CARTE CITOYENNE; TOUT UN PRIVILÈGE!

À l'instar de la grande majorité des municipalités du Québec et dans le but de faciliter la prestation de services municipaux et privilégier la participation de ses résidents à ses activités, la Municipalité peut compter sur la carte citoyenne pour améliorer son fonctionnement.

Mis en place depuis quelques années, la **carte citoyenne** devient de plus en plus importante en regard des privilèges qui y sont rattachés :

- ⇒ À la bibliothèque : gratuité pour le prêt de livres et revues, de DVD, de jeux de société et accès à des postes informatiques;
- ⇒ Gratuité pour l'enregistrement d'embarcation, le lavage d'embarcation et permet l'accès à l'exemption de lavage pour les résidents riverains;
- ⇒ Dons d'arbres et d'arbustes pour les bandes riveraines ainsi que de la terre pour la plantation;
- ⇒ Prêt gratuit de matériel pour menus travaux extérieurs (balai mécanique, échafauds, etc.);
- ⇒ Accès aux jardins communautaires;
- ⇒ Accès privilégiés et rabais aux activités de loisirs à la municipalité;
- ⇒ Aide financière pour l'accès aux camps de jour (résidents permanents);
- ⇒ Aide financière et ou remboursement (résidents permanents) pour les activités de loisirs, sportives, culturelles (activités reconnues);
- ⇒ Accès gratuit au Parc du Mont-Tremblant;
- ⇒ Accès gratuit à l'écocentre;
- ⇒ Accès privilégié à l'activité de cuisine collective.



*Pour se procurer la carte citoyenne, vous devez vous présenter à la bibliothèque municipale **sur les heures d'ouverture**, présenter une **pièce d'identité avec photo** (permis de conduire, carte d'assurance-maladie) et si cette pièce n'atteste pas votre résidence à La Macaza, une **pièce attestant votre propriété à La Macaza** (compte de taxes, facture d'Hydro, etc.).

La Municipalité incite largement tous ses citoyens à se procurer leur CARTE DE CITOYENNE afin de se prévaloir des privilèges qui y sont rattachés!

Tu as entre 2 et 14 ans?

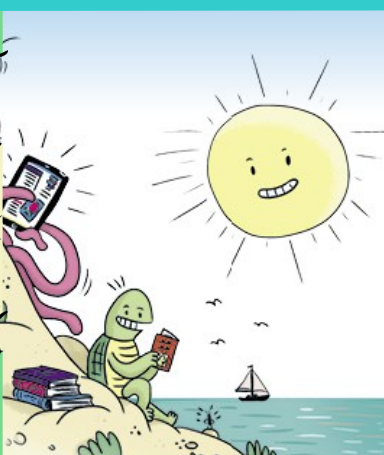
Inscris-toi au **CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD**
à partir du 25 juin 2019.

UNE FOULE DE CONCOURS T'ATTENDENT!

Cet été, le **Club de lecture d'été TD** t'invite à décrocher et à prendre le temps d'explorer la nature qui t'entoure. Pars à l'aventure et amuse-toi! Regarde pousser les fleurs et les arbres, découvre des climats extrêmes, et émerveille-toi du lien qui nous unit et nous relie à la Terre nourricière.



**MA BIBLIO
MA À MOI**
Quand je veux où je veux.



**Club
de lecture
d'été
TD
2019**

Du plaisir pour les enfants
dans les bibliothèques
publiques du Canada

clubdelecturetd.ca



LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION EST EN FONCTION!

C'est le 17 mai 2019 que la station de lavage d'embarcation (motorisée et non motorisée) de la Municipalité a été mis en service. La Municipalité étant préoccupée par la préservation de la qualité de ses cours d'eau et de ses lacs, a mis en place un **PLAN DE LUTTE À**

L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES PLANTES ET ESPÈCES AQUATIQUES

EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PEAEE) dont la station de lavage fait partie. Rappelons que dans un rayon de 50 kilomètres autour de La Macaza, c'est plus de dix lacs qui sont contaminés. La Municipalité visait, dans l'opération de la station, à répondre aux standards élevés quant à la qualité et l'efficacité du lavage des embarcations.



Deux préposées ont été embauchées et sont formées pour s'assurer d'un **nettoyage efficace contre les PEAEE**; Audrey Lebeau et Marie-Lou Thomas. La mise en place de la station, l'embauche et la formation des préposées et la diffusion de l'information tant à l'interne qu'à l'externe était un défi de taille. Puisque que c'est une première année d'opération, tout n'est pas parfait mais la Municipalité ajuste en cours de route les éléments de fonctionnement. **Le règlement adopté par la conseil municipal oblige toutes les embarcations visitant un plan d'eau sur le territoire de la Municipalité, à être lavée à la station de lavage de la Municipalité.** Pour les contribuables et résidents, le lavage de leur embarcation permet l'enregistrement de cette dernière.

Les résidents riverains, dont l'embarcation a été hivernisée sur leur terrain et que leur embarcation demeure sur le même plan d'eau, peuvent se prévaloir d'une **exemption de lavage à la station de lavage**. Pour ce faire, les citoyens concernés doivent remplir un formulaire disponible à l'hôtel de ville et dans lequel il atteste formellement de la situation de leur embarcation. Ce formulaire peut aussi être acheminé au citoyen, doit être imprimé, signé et retourné par courriel au bureau municipal.

POUR OBTENIR UNE CLÉ POUR ACCÉDER À LA DESCENTE PUBLIQUE DU LAC CHAUD OU LAC MACAZA

Un dépôt de cent dollars (100\$) est obligatoire (contribuable, résident et non contribuable) par carte de crédit. La clé doit être retournée à la station de lavage maximum 48 heures après le prêt. Passé ce délai, le dépôt est encaissé par la Municipalité et les contrevenants sont passibles d'une amende de 300\$.

HEURES D'OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE

LUNDI AU JEUDI : sur appel au 819.425.4913 (prévoir 15 à 30 minutes de délai)

VENDREDI : 8h00 à 20h00

SAMEDI : 8h00 à 18h00

DIMANCHE : 8h00 à 16h00

Coût : pour les contribuables et résidents : **GRATUIT** (sur présentation de la carte citoyenne)

Pour non contribuable: voir plan de tarification à la station de lavage



Pour plus d'information ou de précisions sur les modalités d'opération de la station de lavage, communiquez avec le bureau municipal au 819.275.2077.

PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

Bandes riveraines; une faune et flore diversifiées

Une rive, ou bande de protection riveraine, est défini dans le règlement relatif aux permis et certificat comme suit : la rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement. La rive peut être à 10 ou 15 mètres selon certains paramètres. Pour connaître ces derniers, vous pouvez consulter le règlement sur le site internet de la municipalité au https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/217_permis_et_certificats_corrige_2016-0.pdf

Si vous n'êtes pas certain de bien identifier votre bande de protection riveraine, vous pouvez consulter un professionnel expérimenté dans le domaine (horticulteur, urbaniste, agente du CRE, etc.).

À quoi sert une bande de protection riveraine? C'est un filtre contre la pollution; elle permet d'éviter l'érosion; elle permet à l'écosystème d'être performant afin d'accueillir une faune et une flore diversifiée; elle permet d'améliorer la qualité de l'eau des lacs. **L'entretien est presque nul dans le cas d'une bande riveraine existante** sinon de s'assurer qu'elle demeure en santé et qu'elle est suffisante. Dans le cas contraire, vous pouvez consulter un professionnel expérimenté dans le domaine (horticulteur, urbaniste, agente du CRE, etc.).

Si vous plantez des arbustes spécifiques aux bandes riveraines, utilisez la terre existante, de la terre noire ou de la terre à jardin. **Le compost et l'engrais sont à proscrire.** Ne faites pas de tranchées mais seulement une fosse (trou) qui correspond à la grosseur de l'arbuste à planter.

Riel Demers, horticulteur

Pour de plus amples informations: <http://banderiveraine.org/accueil/outils-et-publications/>



Photo: Organisme des bassins versants Manicouagan

BULLETIN HORTICOLE

Bonjour!

Je tiens à remercier tous les citoyens et citoyennes qui ont participé à la **JOURNÉE DE L'ARBRE** le 18 mai dernier; je suis toujours impressionné par la forte participation aux activités horticoles; c'est plus de 50 personnes qui se sont présentées entre 9h00 et 11h00 samedi le 18 mai au garage municipal! Lors de cette activité, nous avons distribué **plus de 1000 arbres de différentes essences** : chêne, érable, merisier, etc. La distribution gratuite de ces plans est rendu possible **grâce au Club 4-H** www.clubs4h.qc.ca .

Le même jour, grâce à une plantation réalisée sur le terrain de la Municipalité par l'horticulteur, c'est **1400 arbustes, tous des plantes indigènes spécifiques aux bandes riveraines** qui ont été donnés aux participants. De plus, la Municipalité avait acheté une verge et demie de terre à plantation qui a été offerte gratuitement aux citoyens. Cette activité sera assurément de retour l'an prochain!

LES JARDINS COMMUNAUTAIRES sont une autre activité très prisée; toutes les parcelles sont utilisées! Ce sont **15 résidents** qui peuvent profiter de ce service offert par la Municipalité.

La prochaine activité sera **L'ÉCHANGE DE VÉGÉTAUX** le samedi 8 juin à 9h00 au garage municipal. **Diviser vos vivaces quelques jours à l'avance, identifiez les et apportez les avec vous le 8 juin.** Psitt! N'oubliez pas d'amener avec vous votre carte citoyenne! C'est un rendez-vous!

Pour plus d'information, n'hésitez pas à m'appeler au 819.275.2077 poste 36

Riel Demers, horticulteur





**Pêche
en HERBE**



FÊTE DE LA PÊCHE À LA MACAZA

UNE ACTIVITÉ FAMILIALE GRATUITE À NE PAS MANQUER!

8 JUIN 2019

AU QUAI PUBLIC DU LAC CHAUD

- 🐛 Inscriptions - 8h à 9h
 - 🐛 Bassin de truites
 - 🐛 Musique d'ambiance
 - 🐛 Dîner Hot-dog,
croustilles, liqueur et jus
- Plusieurs prix de présences et de participation!**

*Pour les enfants présents seulement



Psitt! N'oubliez pas d'amener avec vous votre carte citoyenne! C'est un rendez-vous!

Apportez vos cannes à pêches, vos chaises et votre bonne humeur!



Profitez-en pour venir rencontrer et poser vos questions aux kiosques du **Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE)**, à la **Patrouille verte de la Régie intermunicipale de la Rouge (RIDR)** ainsi qu'à l'agent du **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)** qui seront sur place.

Organisé par le service des loisirs de la municipalité

Informations : 819.275.2077 poste 33 loisirs@munilamacaza.ca

MERCI À NOS PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES

Les pompiers de La Macaza
L'Association des propriétaires du Lac Chaud (APLC)
De nombreux commanditaires et bénévoles
Fondation de la faune du Québec
La Patrouille verte de la RIDR
CRE Laurentides





La Fête
nationale
du Québec

PIQUE-NIQUE FAMILIAL GRATUIT POUR TOUS! À LA MACAZA

PARC ADOLF-OZELL
53, rue des Pionniers

LUNDI 24 JUIN - 10h à 15h



SUPER SCULPTEUR DE BALLONS MARC AMBULLES



CHANSONNIER



HOT-DOGS SUR BBQ GRATUITS



DISCOURS PATRIOTIQUE



HOMMAGE AU DRAPEAU



VOLÉE DE CLOCHE



MINI FEUX DE JOIE

*Apportez votre
chaise et votre
bonne humeur!*



***PERMIS D'ALCOOL SUR PLACE *AUCUN ANIMAL DE COMPAGNIE NE SERA AUTORISÉ SUR LE SITE**

Organisé par le service des loisirs de la municipalité * Informations : 819.275.2077 poste 33 loisirs@munilamacaza.ca

Psitt! N'oubliez pas d'amener avec vous votre CARTE CITOYENNE! C'est un rendez-vous!

Merci à nos partenaires :

Le Gouvernement du Québec

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ)

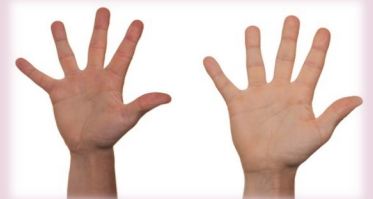
La Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières (SNQHR)

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes **À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES** qui veulent s'impliquer lors des activités suivantes :

- La **Fête de la Pêche** au lac Chaud - 8 juin
- La **Fête Nationale régionale** de la Rouge à Nominingue - 23 juin
- La **Fête Nationale familiale** à La Macaza - 24 juin
- La **Fête du Canada** - 1^{er} juillet
- Le **Festival Villageois** les: 12, 19, 26 juillet, et les: 2 et 9 août, au parc Adolph-Ozell

Communiquez avec **Laurent Bourgie** au 819.421.1689 ou loisirs@munilamacaza.ca





FÊTE DU CANADA

SPECTACLE GRATUIT À NE PAS MANQUER



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

SALLE ALICE-RAPATEL-DUBUC

53, RUE DES PIONNIERS, LA MACAZA

Lundi 1^{er} juillet

14h30 Atelier de découverte de la musique manouche par le groupe de **CHRISTINE TASSAN ET LES IMPOSTEURES**, pour les enfants et ados.

17h30 Buffet pour tous et partage du gâteau du Canada

19h30 Spectacle « **ENTRE FÉLIX & DJANGO** » du groupe de Christine Tassan et les imposteures



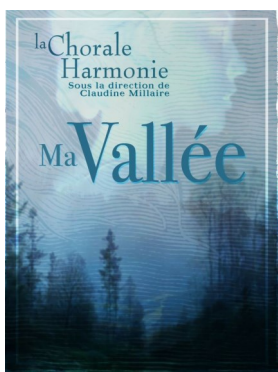
Depuis déjà près de quinze années qu'elles roulent leur bosse dans le milieu du jazz manouche et de la chanson revisitée, Christine Tassan et les Imposteures sont devenues des incontournables du genre. Elles vous proposent un tout nouveau spectacle réunissant les plus belles pièces de Félix Leclerc et Django Reinhardt. Ce double hommage savoureux évoque la rencontre entre le chanteur québécois et le guitariste gitan dans un hôtel du quartier de Saint-Germain-des-Prés à Paris en 1951. Si la rencontre est réelle, tout le reste est le fruit de l'imaginaire et de la créativité débordante des quatre musiciennes. Avec audace, virtuosité et humour, elles marient la poésie de l'un au swing de l'autre, inventant un univers musical foisonnant, ode à la créativité, à la liberté, et bien évidemment, splendide coup de chapeau à deux grands artistes qui ont, chacun sur leur continent, marqué les temps et les cultures.



Organisé par le service des loisirs de la municipalité Informations : 819.275.2077 poste 33 - loisirs@munilamacaza.ca

***PERMIS D'ALCOOL SUR PLACE** ***AUCUN ANIMAL DE COMPAGNIE NE SERA AUTORISÉ SUR LE SITE**

Psitt! N'oubliez pas d'amener avec vous votre CARTE CITOYENNE! C'est un rendez-vous!



CONCERT DE LA CHORALE HARMONIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Près de **70 personnes** étaient présentes lors du concert de la Chorale Harmonie le mercredi **1^{er} mai dernier** et ce, malgré une température exécrable: verglas, neige, pluie diluvienne....ouf !

Le concert, organisé par le service des loisirs de la municipalité et présenté **GRATUITEMENT** pour une deuxième année consécutive, a encore une fois été très apprécié des spectateurs.

URBANISME - PERMIS

Est-ce que les travaux que vous vous apprêtez à faire nécessitent d'abord l'obtention d'un permis ou d'un certificat? **PROBABLEMENT QUE OUI!**

La majorité des travaux de rénovation, de construction et de démolition sur votre terrain nécessite l'obtention d'un permis ou d'un certificat AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



VOICI LA LISTE QUI NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS OU CERTIFICAT :

- ⇒ Les travaux de peinture et autres travaux semblables;
- ⇒ Les menus travaux que nécessite l'entretien normal d'une construction pourvu que les fondations, la charpente, le revêtement des murs ou du toit, les ouvertures, l'isolation, les divisions intérieures et les parties intérieures et extérieures ne soient pas modifiées, que la superficie du plancher ne soit pas augmentée et qu'il n'y ait pas l'ajout d'une nouvelle chambre à coucher.

VOICI LA LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX QUI NÉCESSITE UN PERMIS OU UN CERTIFICAT :

- ⇒ Rénovation bâtiment principal et accessoire (toit, revêtement extérieur, etc.)
- ⇒ Construction d'un bâtiment accessoire (garage, abri d'auto, cabanon, abri à bois, etc.)
- ⇒ Installation d'un quai (et remplacement d'un vieux quai)
- ⇒ Installation septique
- ⇒ Clôture- muret- haies
- ⇒ Installation d'une piscine hors terre où creusée, spa ou sauna
- ⇒ Construction ou agrandissement d'une galerie, perron, patio, et autre
- ⇒ Déblai ou remblai sur un terrain
- ⇒ Abattage d'arbre (gratuit)
- ⇒ Démolition bâtiment principal et accessoire
- ⇒ Travaux en bande riveraine (construction d'un escalier en bois, etc.)
- ⇒ Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire
- ⇒ Vente de garage

Se renseigner
AVANT
d'entreprendre
des travaux évite aux
propriétaires d'avoir de
mauvaises surprises!

N'hésitez pas à **consulter nos règlements qui sont disponibles sur le site internet de la Municipalité** à www.munilamacaza.ca ou encore à communiquer par téléphone avec **Timothé Breton** ou **Claude Bruneau**, inspecteurs en urbanisme au 819.275.2077 poste 24 ou 29.

CONCERT DES ÉLÈVES EN MUSIQUE DU SECONDAIRE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

MERCREDI 12 JUIN 19h00



Les élèves des trois niveaux du secondaire (1,2 et 3) de l'option musique, sous la direction de M. Charles Bilodeau, présenteront un concert de fin d'année le mercredi 12 Juin prochain à 19h00 à la salle communautaire Alice-Rapatel-Dubuc de La Macaza.

Ce concert comprendra un répertoire varié, de la musique classique espagnole, d'Amérique du sud, de l'Argentine aux airs de folklore écossais agrémenté d'une touche de pop Anglais et Américain le tout présenté par des orchestres de guitare classique, en passant de la basse à la guitare alto.

Toute la population est invitée à venir apprécier la présentation du travail musical de cette année 2019 par plus de 50 élèves de l'École du Méandre.

Admission: Adultes : 5 \$ Enfants élèves : 2 \$

Coupon de participation

INFORMATIONS SUR LA PERSONNE FÊTÉE

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse complète: _____

Date d'anniversaire: _____

GAGNANTE MAI: Olga Alexandrovitch
(28 mai)

Merci à nos commanditaires!

Dépanneur & Resto-bar La Macaza

314, chemin de L'Aéroport
La Macaza (QC) J0T 1R0
819 275-5158

boulangerie-riviere-rouge.com

Boulangerie artisanale

Boulangerie
Rivière-Rouge

489, rue de la Madone, Mont-Laurier
1271, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge

819 616-3787 100
819 275-3787 17

Pains - Pâtisseries
Tartes - Pizzas
Brioches - Croissants
Pâtés maison
Gâteaux et plus
Sandwichs faits
maison sur pain
frais ou croissant

Concours - Souhait d'anniversaire

Votre anniversaire ou celui d'un de vos proches arrive bientôt? Faites-le nous savoir! Chaque mois, nous soulignerons cet événement dans le bulletin et parmi les vœux d'anniversaire reçus, nous effectuerons un tirage au sort. Le gagnant recevra deux prix offerts par des commerçants locaux! Pour participer, remplissez le coupon de participation, envoyez-le par la poste ou déposez-le au bureau municipal. Les participations peuvent être envoyées par courriel à info@munilamacaza.ca. Il est important d'avoir le prénom et le nom de la personne, son adresse complète, son numéro de téléphone et la date de sa fête.

FÊTES MAI

Michel Lapointe	1 mai
Janette Alexandrovitch	6 mai
Diane Ciccariello	7 mai
Monique Lebrun	8 mai
Hélène Sinkovec	20 mai
Lise L'Archevesque	28 mai
Olga Alexandrovitch	28 mai
Solange Sigouin-Blais	29 mai
Caroline Dupuis	29 mai
Jacqueline Leduc	30 mai

FÊTES JUIN

Marie-Andrée Brisson	1 juin
Albert Brousseau	3 juin
Ann Kostyka	8 juin
Élyane Perreault	8 juin
Jean Séguin	17 juin
Carmen Desjardins	23 juin
Daniel Rapatel	23 juin
Marjolaine St-Onge	26 juin

Une citoyenne célèbre ses 100 ans!

Madame **Germaine Gauthier Désilets**, résidente de La Macaza depuis trois ans, fêtera **ses 100 ans le 3 juin!** Elle demeure avec son fils, monsieur Yvon Désilets, sur le chemin du Lac Chaud. Toute l'équipe de la Municipalité lui souhaite un très bon anniversaire!

CAMP DE JOUR

Frais camps de jour; remboursement du surcoût pour les non-résidents

Dans certains cas, des services municipaux offerts par une Municipalité voisine ne sont pas offerts par la Municipalité de La Macaza. Lorsque cette situation se présente et que le tarif imposé aux macaziens **est supérieur au tarif imposé aux résidents de ladite Municipalité voisine**, La Macaza peut décider de rembourser la différence aux résidents permanents seulement.

Les résidents permanents désirant se prévaloir de dudit remboursement doivent **présenter une carte citoyenne valide**, remplir le formulaire prévu à cet effet et être en mesure de démontrer, facture à l'appui, qu'ils ont bel et bien déboursé un montant pour l'inscription aux **camps de jours de Rivière-Rouge ou de Labelle**, ainsi que l'inscription au **service de garde des camps de jour de Rivière-Rouge ou de Labelle**.

Vous pouvez consulter la Politique en matière de subvention, d'aide et de soutien en consultant le site internet de la municipalité à : [https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/politique en matiere de subventions daide et soutien janvier 2018.pdf](https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/politique%20en%20matiere%20de%20subventions%20daide%20et%20soutien%20janvier%202018.pdf)





La Patrouille verte visitera les citoyens cet été et remettra des billets de courtoisie sur les bacs roulants

Sous le thème *La bonne matière à la bonne place*, les résidents de La Macaza recevront cet été la visite de la Patrouille verte. En plus de donner à 3 étudiants une expérience de travail auprès du public, les patrouilleurs, toujours bien identifiés par leur dossard de sécurité, verront à ce que la population ait toute l'information nécessaire à l'optimisation du recyclage et du compostage.

En effet, comme il est interdit de mettre des matières recyclables et compostables dans le bac noir, la Patrouille apposera sur ce bac un autocollant pour rappeler de ne pas jeter à la poubelle les matières recyclables (papier, carton, contenants de verre, plastique et métal) ainsi que les matières compostables (restes alimentaires et résidus verts).

Aussi, la Patrouille fera une inspection visuelle des bacs noir, vert et brun (en bordure de rue) et au besoin laissera sur un ou des bacs un billet de courtoisie rappelant les matières qui ne sont plus acceptées dans ces bacs. Les citoyens et les commerces de La Macaza sont ainsi invités à diminuer la quantité de déchets enfouis (bac noir) et à participer pleinement à la récupération des matières recyclables (bac vert), des encombrants, des résidus domestiques dangereux et matériaux de construction (écocentre de La Macaza) sans oublier les objets en bon état qui peuvent être apportés à l'Action bénévole de la Rouge à Rivière-Rouge.

Pilotée par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Patrouille verte est un projet réalisé en collaboration avec la Municipalité ainsi que l'aide financière du programme Emploi Été Canada 2019.



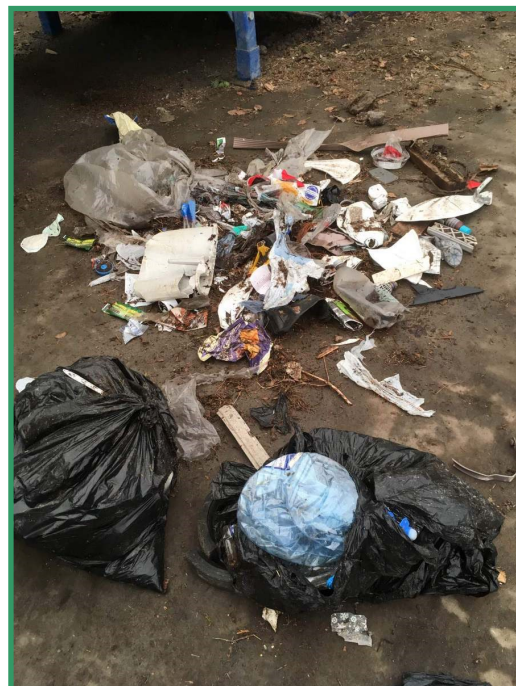
COMPOST NON UTILISABLE; LA MACAZA N'Y ÉCHAPPE PAS!

La distribution gratuite de compost prévue le 11 mai dernier **a dû être annulée par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)**. Beaucoup de corps étrangers se retrouvent dans le bac brun ce qui empêche un bon compostage. Puisque la quantité de compost utilisable n'était pas suffisante, la distribution a été annulée privant, entre autre, les citoyens de La Macaza de compost gratuit.

Sur la photo, on peut voir le résultat de bacs bruns collectés à **La Macaza seulement**. Plusieurs citoyens compostent selon les règles de l'art; merci d'effectuer un tri efficace! Toutefois, on retrouve encore des déchets inappropriés dans les bacs bruns sur le territoire de la Municipalité. Dans le doute, mettez les résidus dans votre bac noir. Un bon triage de vos déchets, un choix profitable pour tous!

À retenir : éviter de mettre dans votre bac brun toutes matières non organiques telles que le verre, les plastiques, les métaux, couches, etc.

Si tout va bien dans les prochains mois et que la qualité du compost s'améliore, une autre distribution de compost pourrait être réalisée par la RIDR.





Bonjour,

Je suis Margaux Dubé, agente de liaison du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides. Je serai présente à la municipalité de La Macaza du 14 mai au 7 septembre 2019 dans le cadre du programme de *Soutien technique des lacs* de Bleu Laurentides.

Au cours de cette période, j'aurai comme mandat d'appuyer la Municipalité ainsi que les associations, notamment celles des lacs Chaud, Clair, Caché, Macaza et Mitchell, dans leurs efforts de protection de la santé des lacs. Les protocoles du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), tels que la détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes, le suivi du périphyton et la caractérisation de la bande riveraine, seront réalisés. J'aurai également comme objectifs d'améliorer les connaissances sur la gestion des foyers d'érosion et d'aider à créer une journée mettant en valeur la protection des lacs macaziens.



Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous convier à participer à l'événement de « La Fête de la Pêche » qui aura lieu le 8 juin prochain. J'y tiendrai un kiosque d'information sur la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) et je répondrai à vos questions concernant mon mandat pour l'été 2019.

N'hésitez pas à me contacter par téléphone ou par courriel afin de planifier l'organisation des différentes activités sur le terrain ou pour me faire part de vos préoccupations concernant l'état de santé des lacs.

Bonne saison et au plaisir de faire votre rencontre !

Margaux Dubé

Agente de liaison, *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*
Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)
53 Rue des Pionniers, La Macaza, QC J0T 1R0
819.275.2077 poste 38
bleulaurentides.lamacaza@gmail.com
www.crelaurentides.org



NETTOIE-T-ON RÉUSSI!

Le Nettoie-t-on s'est déroulé le 18 mai dernier en avant-midi. Encore cette année, plusieurs participants étaient présents pour contribuer à nettoyer les abords de chemin de la Municipalité. Beau constat; les printemps se suivent mais ne se ressemblent pas puisqu' on voit de moins en moins de déchets à collecter! Malgré cela et grâce aux personnes qui ont sillonné les routes, la quantité de déchets ramassée représente tout de même trois bacs à vidanges.

UN GROS MERCI À : Rita Gordon, Audrey Godon, Gabriel

Émond, Gisèle et Rosaire Sauvé, Sylvie Nantel, Luc David, Maverick et Jacob Leduc, Jacqueline Leduc, Kathleen Robillard et Clara Chartrand!



Maison de la culture de La Macaza - PROGRAMMATION ÉTÉ 2019

67, rue des Pionniers, La Macaza

PÉRIODE D'OUVERTURE DES EXPOSITIONS :
du samedi 18 mai au lundi 2 septembre

HEURES D'OUVERTURE :

jeudi, vendredi: OUVERT de 13h00 à 17h00

samedi, dimanche: OUVERT de 12h00 à 17h00

OUVERT les lundis fériés : 20 mai, 24 juin, 1 juillet et 2 septembre de 12h00 à 17h00

EXPOSITIONS :

L'ÉCOLE D'ANTAN : Patrimoine scolaire de La Macaza

JEANE FABB : PORTRAIT D'UNE ARTISTE

Découvrez le parcours unique de cette artiste significative de l'art nature.

Vernissage et inauguration de l'Espace Jeane-Fabb : **Vendredi 31 mai, 5 à 7**

ARTISTES-EXPOSANTS:

Dyane Chevalier, artiste multidisciplinaire

Saúl Ruano Guillén, peintre

Vernissage : **Jeudi 27 juin, pour un 5 à 7**

Pour plus d'information : 819.278.5364, maisonculturemacaza@gmail.com ou via Facebook



*Entrez voir nos expositions,
visitez notre boutique et
dégustez un café de spécialité
dans un site patrimonial.*



*Bienvenue à
tous les visiteurs !*

OUVERTURE «PARC DU SENTIER DE LA RELÈVE»

SAMEDI 1ER JUIN - 10H*

La population est invitée à **L'OUVERTURE OFFICIELLE DU « PARC DU SENTIER DE LA RELÈVE »** situé au **112 rue des Pionniers, La Macaza**

Le Parc se veut un endroit où vous pouvez pêcher à gué et en sécurité sur le bord de la rivière Macaza, relaxer en écoutant les rapides ou tout simplement prendre une pause pique-nique.

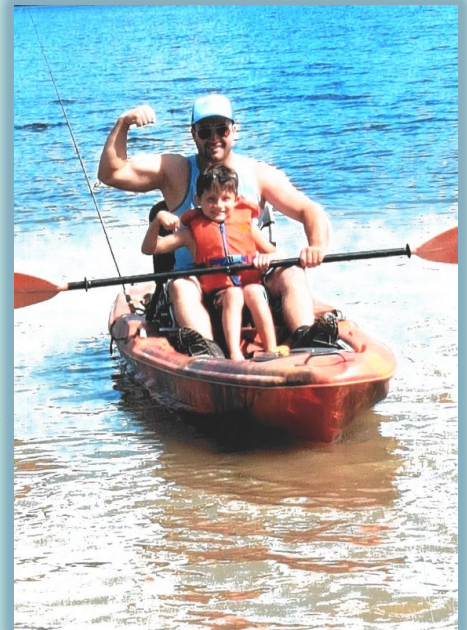
Des tables de pique-nique ainsi qu'une toilette sèche y sont installées.

Un «shore lunch» de truites sur BBQ et breuvage sera servi dès 12h30. Gratuit pour les membres 2019 et 10\$ pour les non-membres.

Surtout n'oubliez pas votre canne à pêche et votre bonne humeur !

Informations : Serge Beaudoin, Association du lac Macaza 819.275.7413

**En cas de pluie, l'activité sera remise au lendemain.*



LIGUE DE PÉTANQUE 2019

Les personnes intéressées à se joindre à la **ligue de pétanque 2019** peuvent communiquer avec **Mme Nicole Fradette** au **819.275.5568**.

Les parties ont lieu les **MARDIS À 16H00** au **parc Adolph-Ozell** adjacent à l'hôtel de ville, et le début est prévu pour le **mardi 4 juin**.



ATELIER DE FORMATION SUR TABLETTE ÉLECTRONIQUE

Une formation sur tablette (électronique) **SERA OFFERTE GRATUITEMENT** par l'organisme la Griffe d'Alpha, en collaboration avec la Municipalité. L'atelier est le **14 JUIN DE 13H À 15H30, À l'hôtel de ville de La Macaza**. La capacité maximale est de **8 participants**. L'animatrice apportera 8 tablettes; vous pouvez apporter la vôtre quoique la formation est plus facile sur des tablettes qui sont toutes configurées de la même façon. Les sujets abordés seront:



- ✦ Utiliser un navigateur pour surfer sur le Web
- ✦ Utiliser Facebook
- ✦ Configurer son compte courriel
- ✦ Prendre des photos et les afficher à l'écran
- ✦ Utiliser la commande vocale
- ✦ Transférer de la musique depuis un ordinateur
- ✦ Faire des recherches, et plus encore!

L'animatrice va s'adapter au groupe et diriger l'atelier en fonction des demandes et intérêts des participants.

Pour inscription, contacter la Municipalité au 819.275.2077 ou par courriel à info@munilamacaza.ca

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES UTILISATEURS DU LAC CHAUD

L'Association des propriétaires du lac Chaud (APLC) a réalisé un code d'éthique qui démontre la volonté de l'APLC de protéger le milieu naturel du lac Chaud et vise à favoriser la bonne entente entre les membres de l'association et pour les utilisateurs du lac Chaud en adoptant des comportements respectueux vis-à-vis la diversité des activités nautiques qui y sont pratiquées. Les articles de ce code d'éthique sont respectueux des règlements de la Municipalité.



La Municipalité félicite les membres de l'APLC pour leur initiative et leur implication dans la protection de la qualité de l'eau du lac Chaud! Les citoyens peuvent se procurer le code d'éthique au bureau municipal, sur le site internet de la Municipalité, https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/code_dethique_-_ass._lac_chaud_1.pdf ou auprès de l'APLC sur leur site internet à <http://www.associationlacchaud.org/> ou par courriel à associationlacchaud@outlook.com.

**ENSEMBLE,
BÂTISSONS UNE SOCIÉTÉ
PLUS INCLUSIVE**
Du 1^{er} au 7 juin
Semaine québécoise
des personnes handicapées

1^{ER} AU 7 JUIN, posons un geste simple pour réduire les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées!

Du 1^{er} au 7 juin se déroule la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH). La population est invitée à passer à l'action en posant un geste simple pour améliorer la participation des personnes handicapées à la vie en société. Une plateforme d'information Web répertoriant **tous les services, les activités et les programmes est destinée spécifiquement aux personnes en situation de handicap et leurs proches, habitant la région des Laurentides**. Sur cet outil Web, les informations sont regroupées selon les besoins des personnes : aide à domicile, aide à la famille, aide aux proches aidants, éducation, santé et services sociaux, défense de droits, aide financière, habitation/hébergement, transport, etc. De plus, tout le contenu est accessible en texte simplifié. Visitez le www.handicaplarentides.ca pour en savoir plus.

**REGROUPEMENT POUR
LA CONCERTATION DES
PERSONNES
HANDICAPÉES
DES LAURENTIDES**

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

JUIN 2019

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1 STATION LAVAGE  Ouverture du Parc du Sentier de la Relève
2 STATION LAVAGE	3 	4  Début ligue de pétanque - 16h	5	6	7 STATION LAVAGE 	8 STATION LAVAGE  Échange de végétaux Souper des Joyeux Macaziens Fête de la pêche
9 STATION LAVAGE	10 	11 	12 Concert élèves École du Méandre - 19h	13	14 STATION LAVAGE  Formation tablette électronique	15 STATION LAVAGE 
16 STATION LAVAGE	17 	18 	19	20	21 STATION LAVAGE 	22 STATION LAVAGE 
23 STATION LAVAGE Fête NATIONALE à La Macaza	24 STATION LAVAGE  Fête NATIONALE RÉGIONALE Bureau municipal fermé	25 	26	27	28 STATION LAVAGE 	29 STATION LAVAGE 
30 STATION LAVAGE						

LES JOYEUX ÂÎNÉS MACAZIENS
Calendrier du mois de JUIN 2019
 Cartes du lundi : 3-10-17-24 @ 13h
 Activités du jeudi : 6 @ 13h
 Thème «FÊTE DES PÈRES»

Date de tombée de la prochaine édition
 15 JUIN 2019

Prochaine parution :
 JUILLET 2019

Ne manquez aucune information!
 Inscrivez-vous à notre liste d'envoi par courriel.
 Écrivez-nous à: info@munilamacaza.ca